DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 MAI deux mille neuf à 20H30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY, Maire.

Étaient présents :

MM. Jean-Claude BALDY, Jean-Paul EVIN, Pierre CREUX, Mme Fabienne ALEMANNO, M. Paul ROSSIGNOL, Mmes Emilienne MARTY, M ALAZARD Gérard, Mme, MM. Jacky BARRAUD, Rémy MOLIERES, Pierre BORREDON, Mmes Janine MARTINOT, Christine MANIE, Sylvie GALLAND, Raymonde GARCIA, MM. Jean-Jacques BONDER, Robert SIUTAT.

Absents excusés:

présents.

Mmes Yvette DAVIDOU, Christine ALBAULT, Marie-Jeanne BOISSEL qui a donné procuration à Mme MARTY.

Secrétaire de Séance : Mr Jean – Paul EVIN

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2009 est approuvé à l'unanimité des membres

<u>PLU - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET</u> D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D)

Monsieur le Maire rappelle, les enjeux de la REVISION du PLU :

- Mise en conformité avec la nouvelle réglementation et le PPRI,
- Prévoir des zones opérationnelles à ouvrir à l'urbanisation,
- Supprimer les zones NH devenues obsolètes,
- Supprimer des zones AU n'ayant pas d'enjeux de développement,
- Répondre à l'implantation des futurs équipements scolaires,
- Supprimer des zones de loisirs sans enjeux,
- Prendre en compte les avis de l'Etat, du Conseil Général, du SDIS, sur le bilan du PLU actuel.

Monsieur le Maire rappelle également les différentes réunions organisées à ce jour :

- 6 FEVRIER et 23 MARS avec EUCLIDE et AQUARESO bilan des concessionnaires des réseaux.

26 MARS avec le SDIS

- 20 AVRIL avec CCI, Chambre des Métiers, artisans, commerçants et associations. Après explications et concertations, échanges et débats eurent lieu.
- 20 AVRIL avec Chambre d'Agriculture, INAO et agriculteurs, viticulteurs. Le débat a beaucoup été axé sur les difficultés du monde viticole « mettre tout ce que l'on peut en constructible » pour sauver et maintenir la production (trésorerie) . « Ne pas toucher à la terre agricole, viticole », il faudra se nourrir demain!
- 29 AVRIL Réunion de travail avec DDEA, Conseil Général sur les possibles retouches du zonage (suite aux bilans DDEA – C.G et SDIS) et des ajustements du règlement du PLU.

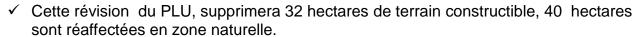
Monsieur FRESQUET, Urbaniste du Cabinet Sol et Cité, chargé de cette révision rappelle les démarches obligatoires, parmi lesquelles, l'élaboration du bilan du PLU qui doit se traduire par un PADD, à l'aide d'un document court et facilement compréhensible.

Monsieur FRESQUET expose le bilan de l'évolution urbaine depuis l'approbation du PLU et précise les orientations générales de cette REVISION et de ce PADD qui ont pour objectifs :

- la préservation du cadre naturel (gestion économe de l'espace)
- Le maintien et le renforcement des activités économiques du territoire
- La mise en place d'un développement urbain cohérent (mixité sociale et fonctionnelle, gestion des réseaux, des déplacements).

Après quoi, Monsieur le MAIRE déclare le débat ouvert.

- ✓ Remarque de Monsieur Pierre CREUX : ajouter au développement touristique la navigabilité et le Port à l'emplacement de l'ancien camping .
- ✓ En 2009, la population de LUZECH est comptée pour la DGF à 1957 habitants
- ✓ Discussion sur la création de la cité scolaire à l'Ouest du Bourg, qui est la seule possibilité qui s'offre à la Commune. Plusieurs conseillers s'étonnent que le choix du terrain à la Sole semble arrêté. Il est rappelé que c'est le Conseil Général qui est décideur pour le terrain concernant la construction du Collège et que la proximité des autres établissements scolaires, école maternelle, école élémentaire est souhaitée par les Parents d'Elèves.
- ✓ Question au sujet de l'implantation des maisons d'habitation : article obligatoire.
- ✓ Aujourd'hui 3 sources énergétiques : l'emploi, l'habitat, les déplacements qui sont de nos jours, les plus coûteux.



✓					

Conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

ADHESION Commune de FLORESSAS AU SYNDICAT AQUARESO

Monsieur le Maire fait part que l'adhésion de la commune de FLORESSAS, au Syndicat AQUARESO pour la compétence optionnelle : collecte et traitement des eaux usées domestiques a été autorisée.

<u>DEMANDE D'ALIENATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL TRAVERS</u> DE FONCAVE

Monsieur SEILHAN Gérard, nous fait part que suite au décès de sa mère, Madame SEILHAN Henriette, née CUSTODIO, il hérite avec ses sœurs et frères d'une maison située à Foncave entourée de terrains, cadastrés section AC n° 177, 178, 179. Un chemin rural traverse cette unité foncière et il nous est demandé s'il serait possible de l'aliéner au profit du ou des successeurs en échange, ces derniers céderaient une partie de terrain en limite des parcelles 179/180, pour assurer la continuité de ce chemin.

Cette aliénation ne créerait aucune enclave, et Monsieur le Maire rappelle que dans pareil cas, nous avons accepté ces demandes, après enquête publique et prise en charge de tous les frais par le demandeur, document d'arpentage, frais d'enquête, publicité, frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, pour qu'une suite favorable soit réservée à cette demande.

<u>DECISIONS MODIFICATINES DU BUDGET DE LA COMMUNE</u>

Pour rectifier au vu des éléments actuels, certaines dépenses d'investissement prévues en investissement et devant être réglées en fonctionnement. (Prog : PVR PECOT), ou des ajustements d'imputation.

VOIR PIECES JOINTES

QUESTIONS DIVERSES

STATION SERVICE

ACHAT DU STOCK DE LA BOUTIQUE

Monsieur le Maire rappelle que nous avons accepté la cession à titre gratuit de la Station Service acquise par Monsieur LAURENT, et qu'au cours des négociations, en la présence de Maître Segura, Notaire à LULECH, la proposition avait été faite, que la Commune de LUZECH pourrait effectuer, directement auprès de Maître SEGURA, le règlement du stock Boutique dû par Monsieur LAURENT, à Mr BOMPA (ancien propriétaire). Ce stock au 19 février 2009, est estimé à 1225.78 €.

Le Conseil Municipal:

donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour régler à Monsieur BOMPA, le stock boutique de 1225.78 € .Ce règlement sera effectué dans les mains de Maître SEGURA .

CONSIGNES DE GAZ

Les consignes de gaz sont encaissées dans le cadre de notre régie, rendues aux clients par le fournisseur qui nous les factures.

Les tarifs de ces consignes sont fixés par les fournisseurs.

Le Conseil Municipal, décide que le tarif des consignes sera identique à celui établi par les fournisseurs.

DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture rappelant les dispositions législatives, relatives à l'égalité des droits et des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à l'obligation de faire un diagnostic sur les conditions d'accessibilité des établissement recevant du public (avant le 1° janvier 2010) et à la mise en conformité vis-à-vis des règles d'accessibilité pour le 1° Janvier 2015.

Monsieur le Maire propose de confier ces diagnostics à un organisme de contrôle habilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide :
- de faire appel à la concurrence pour confier l'étude de ces diagnostics, en relation avec Mr LANEAU dont la connaissance des divers bâtiments communaux, permettra d'en faciliter la tâche.
- De confier à Mr LANEAU par lettre de commande, le suivi des travaux éventuels à réaliser.
- et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

BILAN DES ACTIVITES DU SYDED

Monsieur CREUX rappelle les missions du SYDED et cite quelques chiffres indicatifs de ses activités :

Traitement de 510 Kg de déchets par habitant (dans le LOT)

La moyenne nationale est de 541 Kg par habitant

- 32% venant de déchetterie
- 7% Récup Verre
- 15% Cartons, Papiers
- 46% Ordures Ménagères
- Au niveau de la Communauté de Communes de la Vallée du LOT et du Vignoble, il est collecté: 4 140 T de non recyclable, 1563 T de recyclable;
- o Au niveau du Département, sur 21 681 T de recyclable, 5 738 T partent en
- Le coût du refus varie de 44.80 € la tonne si < 25 % à 81.80 € la tonne si > 40 %;
- Le nombre de passages à la déchetterie de LUZECH est de 8607.

LOYER du LOGEMENT T4 QUAI EMILE GIRONDE

Ce logement est inoccupé depuis plusieurs mois et nous avons très peu de demande de location. Le loyer actuel étant un peu élevé (560 €) il et proposé de le réduire à 480 € Mensuel, à compter du 1° Juin 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer à compter du 1° Juin 2009, à 480 € le loyer du T4 Quai Emile Gironde

PLAN DU MARCHE

Il est nécessaire de faire un document qui fixe les divers emplacements. Une commission est constituée pour étudier la révision du règlement du marché. M SIUTAT, ROSSIGNOL, BONDER, MME MARTY sont désignés membres de cette commission.

M ROSSIGNOL précise que pour les ¾ des marchands du marché sont sans problème. Le 1/4 restant sont des gens qui viennent occasionnellement et qui ont des exigences exprimés avec une grande agressivité.

COMMUNE DE LUZECH

COMMUNE DE LUZECH

DM 2009

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	14 690.00 E	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	14 690.00 E	
D 2042-174 : P V R LE PECOT		600.00 E
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		600.00 E
D 2315-174 : P V R LE PECOT	600.00 E	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	600.00 E	
D 6554 : Contribution organ.regroup.		14 690.00 E
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		14 690.00 E

182	COMMUNE DE LUZECH	DM 2009
Code INSEE	COMMUNE DE LUZECH	N°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	4 600.00 E	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 600.00 E	
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		4 600.00 E
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		4 600.00 E

		3
182	COMMUNE DE LUZECH	DM 2009
Code INSEE	COMMUNE DE LUZECH	N°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739111 : Reversement fiscalité		1 155.00 E
D 739111 : Reversement fiscalité		61 000.00 E
D 73961 : Attribution de compensation	61 000.00 E	
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	61 000.00 E	62 155.00 E
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	1 155.00 E	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 155.00 E	

182 Code INSEE	STATION SERVICE Commune	DM 2009
Code INSEE	Commune	I N.T

	Dépe	nses	Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 205 : logiciel,brevets		159.00 E		
TOTAL D 20: immobilisations incorporelles		159.00 E		
D 2131 : Bâtiments publics	159.00 E			
TOTAL D 21: IMMOBILISATIONS CORPOREL	159.00 E			
Total	159.00 E	159.00 E		
Total Général		0.00 E		0.00